



AIJ : LA FIN DU COMMENCEMENT

Suite à la publication du rapport final de l'Assemblée Interjurassienne (AIJ) aujourd'hui le 4 mai 2009, le Groupe Sanglier fait les déclarations suivantes.

Face au mandat attribué à l'AIJ par l'accord du 25 mars 1994, qui consistait à régler politiquement la question jurassienne en conduisant une étude sur l'avenir institutionnel de Jura et du Jura bernois, le Groupe Sanglier constate que :

- Parmi les 3 pistes étudiées, celle d'une annexion du Jura bernois par le Jura (piste des 6 communes) a subi un traitement **délibérément privilégié**, confirmant ainsi nos soucis de partialité de l'Assemblée et de son président.
- La piste du Statu quo est abordée de manière anecdotique dans le rapport final, alors qu'il s'agit du modèle dans lequel le Jura bernois évolue positivement depuis près de 35 ans.
- Malgré les éloges lancés à la piste des 6 communes, **l'AIJ n'a pas su trouver de conclusions claires et sans équivoque** (au regard notamment du point 15 des conclusions et recommandations de l'AIJ, p. 41, l'exemple ultime de la pathologie du rapport).

Se basant sur ces observations, le Groupe Sanglier tire les présentes conclusions :

- Le but de l'AIJ consistant à régler politiquement la question jurassienne n'est pas atteint. La **dynamique d'annexion-séparation n'a pas pu être dépassée**, et le vent d'innovation espéré n'aura jamais soufflé sur l'Assemblée.
- Notre mouvement **s'appuie logiquement sur le rapport de minorité** qui répond en 10 pages aux questions auxquelles l'AIJ a failli après 15 ans de travaux et des millions de deniers publics dépensés.
- Le Groupe Sanglier refuse donc catégoriquement la phase d'information que l'AIJ veut entamer, **et demande la dissolution de l'Assemblée**. Son mandat devant revenir au Gouvernement bernois, ainsi qu'au Conseil du Jura bernois.

Dans ce contexte, le Groupe Sanglier tient encore à relever que :

- Le Jura bernois **n'est pas demandeur** en matière de réunification. Cette question est entretenue par une minorité de séparatistes. Le désintérêt général de la population face aux travaux de l'AIJ est la preuve fondamentale qu'elle ne souhaite pas de changements institutionnels d'envergure.
- En matière de politique interjurassienne, la position de notre mouvement mérite d'être rappelée, et se résume de la manière suivante : **respect mutuel : OUI, réconciliation : OUI, institutions communes : BOF, réunification : NON !** Les collaborations sont tout à fait possibles sans remise en question des frontières cantonales.
- En ce qui concerne d'éventuelles réformes institutionnelles, nous privilégions la création d'une conférence régionale **autour de la ville de Bienne**, qui constitue la capitale naturelle du Jura bernois.
- **Le bilinguisme est un atout à préserver**, ce qui passe par un rapprochement avec le Seeland au sein de ladite conférence régionale, et l'appartenance à un canton de Berne bilingue.

En conclusion, le Groupe Sanglier n'accorde que peu de crédit au rapport final de l'AIJ, en étant néanmoins conscient que ce mandat ne pouvait qu'aboutir à une impasse. Il demande la fin des frais et la dissolution de l'AIJ.

Il salue la qualité du rapport de minorité et la lucidité de ses auteurs.

Il défendra le Statu quo de manière énergique comme par le passé, sans toutefois dépasser certaines limites imposées par la loi, afin de préserver la paix civile dans le Jura bernois.

Le 4 mai 2009 ne doit donc pas constituer un commencement, celui d'une propagande orientée, mais bel et bien une fin : celle de l'AIJ.

Groupe Sanglier